

Nature de l'acte : 3.5

DECISION N° 2026 54

Mis en ligne le ...01.04.26.
Transmis le01.04.26.

ATTRIBUTION DE LA CONCESSION - N° 2026-00015 AU CIMETIÈRE DE L'EGALITÉ
FAMILLE CADIEU - ÎLOT 2 RANG 9 TOMBE 19

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2122-18, L2122-22, L2122-23, L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17

Vu l'arrêté du 30 septembre 1977 portant règlement général sur la police des inhumations et des cimetières communaux,

Vu l'arrêté du 7 juin 2007 portant règlement des cimetières communaux relatif au jardin du souvenir et au columbarium,

Vu la délibération du Conseil municipal adoptant les tarifs en vigueur au jour de la demande,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 29 mars 2023 autorisant le maire, pour la durée de son mandat, à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

Vu la demande formulée le 10 mars 2026 par M. CADIEU Gabriel, domicilié à Lourdes (Hautes-Pyrénées), 77 rue du Bourg, et tendant à obtenir une concession de terrain avec caveau au cimetière de l'Egalité pour fonder une sépulture familiale.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Il est accordé au cimetière de l'Egalité, à M. CADIEU Gabriel une nouvelle concession de terrain de 50 ans avec caveau d'occasion afin d'y fonder une sépulture familiale, prenant effet le 10 mars 2026 et arrivant à expiration le 10 mars 2076 moyennant la somme de deux mille deux cents euros (concession de terrain sept cents euros + caveau d'occasion mille cinq cents euros) qui a été versée.

Le numéro attribué à la concession est : 2026-000015.

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 30 mars 2026

Le Maire,

Thierry LAVIT

